Délibération du conseil municipal

DU mercredi 15 avril 2009 **n°7** **page 1/1**

Rapporteur : **Madame Maryse LAVRARD**

OBJET : **Subvention exceptionnelle à l'association Centre châtelleraudais d'histoire et d'archives**

Mesdames, Messieurs,

L'association Centre châtelleraudais d'histoire et d'archives (C.C.H.A.) oeuvre depuis 10 ans pour la mise en valeur et l'exploitation du patrimoine et des archives du châtelleraudais.
Elle souhaite commémorer ce dixième anniversaire au travers une série de manifestations du 23 au 30 mai 2009 : réalisations et projets de l'association présentés lors d'expositions avec animations diverses (diaporamas, intermèdes musicaux et chorégraphiques) en collaboration avec des associations châtelleraudaises.
Elle sollicite, à cette occasion, une subvention d'un montant de 2 000 € correspondant à 25 % du budget prévisionnel de la manifestation.

* * * * *

VU l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901, relative à l'organisation des associations,

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux conventions de partenariat avec les associations,

VU l'article L 1611-4 du code de collectivités territoriales relatif aux contrôles des organismes subventionnés,

VU la demande de subvention de l'association Centre châtelleraudais d'histoire et d'archives en date du 29 novembre 2008,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir l'association pour l'organisation de cette importante manifestation qui est d'intérêt local,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € (deux mille euros) à l'association Centre châtelleraudais d'histoire et d'archives pour fêter les dix ans de l'association.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte 33 / 6574 / 5100.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le
Publié en mairie le

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault